



RÉFORME DDPN

PROPOSITION DU SNIPAT : FILIÈRE MÉTIER SCIENCES FORENSIQUES

IDÉE GÉNÉRALE

Les premières conclusions issues des groupes de travail DDPN organiseraient la police nationale en cinq filières métiers issues des quatre filières existantes (PJ, SP, PAF, RT) et de la création d'une cinquième, intitulée RHS (Ressources Humaines de Soutien).

Actuellement chaque direction dispose de son personnel RH, même si les compétences nécessaires et les missions exercées par ces agents sont identiques. Rassembler ces missions sous une même autorité semble cohérent avec la volonté d'une fin de fonctionnement en silo, de rationalité et de mutualisation des ressources.

Il semblerait cependant qu'aucune réflexion similaire n'ait été menée concernant l'activité de la police scientifique, mais aussi d'une manière plus générale, sur l'activité "criminalistique".

Il est naturel de qualifier la recherche d'indices dans le domaine de l'investigation judiciaire mais l'évolution des moyens et connaissances techniques a élargi la demande à de nombreuses autres situations.

Désormais, tous les services de police et de gendarmerie, tout comme les douaniers ou policiers municipaux par exemple, expriment un besoin dans le domaine de la criminalistique.

La réorganisation de la police nationale est donc une opportunité pour réorganiser et harmoniser la discipline avec la création d'une filière métier dites des **sciences forensiques** qui englobe les méthodes de police scientifique, de juricomptabilité, d'informatique forensique, de médecine légale (analyse physiologique et psychiatrique), d'intelligence stratégique et de renseignement.

Le site d'Ecully, disposant d'un laboratoire et de locaux dédiés à la formation pourrait notamment être transformé en **école nationale de recherche et de formation en science forensique** et deviendrait ainsi le centre névralgique de la police scientifique dans son spectre le plus large.



DES RECOMMANDATIONS RESPECTÉES

De nombreuses études concluent que le rapprochement entre la police et la gendarmerie devrait se faire par la police scientifique. Un souhait rendu compliqué par des différences statutaires et structurelles trop divergentes pour engager une cohésion mais par une organisation de la police scientifique qui s'est refermée sur elle-même ces dernières années.

Le **rapport Fauvergue** remis à la cour des comptes en 2016 illustre les difficultés d'une véritable mutualisation PN/GN.

Le Comité d'Action Publique proposait dans son **rapport CAP22** de repenser l'organisation et le fonctionnement de la police technique et scientifique et d'aboutir à une direction unifiée, qui rationalise l'organisation territoriale et unifie les processus, évitant ainsi les doublons et permettant de mieux utiliser les moyens déployés sur le territoire.

La solution de la filière métier des Sciences Forensiques permettrait de gommer ces obstacles.

Le corps d'appartenance ne prédominant plus, c'est la mission qui conduirait l'action. Ce changement de doctrine, beaucoup plus valorisante pour les agents, est également une réponse aux recommandations du **livre blanc de la sécurité intérieure 2020** qui privilégie la valorisation des compétences, garantit des parcours professionnels cohérents et adaptés aux besoins des services, et renforce l'exemplarité tout en assurant la cohésion autour de valeurs communes, au service de la population.

A noter que le **conseil de l'Union Européenne** préconise aussi la mise en place d'un espace européen de la police scientifique estimant qu'il importe d'améliorer la fiabilité et la validité des sciences forensiques :

« Il est nécessaire de poursuivre les travaux dans le domaine de la police scientifique afin d'adopter un plan d'action spécial pour un nouvel espace européen de la police scientifique 2030, reposant sur la vision élaborée par l'ENFSI et comportant des actions spécifiques couvrant des domaines tels que :

- *la biométrie,*
- *l'intelligence artificielle,*
- *la numérisation,*
- *les nouveaux outils et technologies émergentes,*
- *les nouveaux types de preuve biologiques et chimiques "omiques",*
- *l'examen et l'interprétation de police scientifique,*
- *le partage de données de police scientifique entre les agences et les juridictions,*
- *les approches multidisciplinaires,*
- *les fondamentaux de la police scientifique,*
- *les facteurs humains de la police scientifique, »*

source : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13369-2022-INIT/fr/pdfet%20en%20FR>

Enfin, la conception d'une filière métier des Sciences Forensiques peut apporter des facilités à plusieurs mesures inscrites dans **la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur** promulguée le 24 janvier 2023.



UN CALENDRIER FAVORABLE

Le projet de réforme des scientifiques mené en 2015, portant intégration des agents de police scientifique dans le corps « actif » de la police nationale, faisait suite au constat que les prérogatives des agents de la police scientifique ne feront que croître et que des obstacles juridiques allaient à terme diminuer la capacité opérationnelle de la police nationale dans ce domaine, au contraire des gendarmes.

Les conséquences de l'avortement de ce projet, en raison d'une contestation corporatiste, se font actuellement ressentir.

Le protocole police 2022 engage une évolution statutaire, dont les travaux en cours pourraient s'adapter pour répondre aux besoins spécifiques et élargis de la filière métier des Sciences Forensiques. Une occasion de faire évoluer le cadre administratif pour :

- Pouvoir analyser les armes dans le cadre du plan national d'abandon des armes
- Faire bénéficier de la spécialisation et de l'expérience des agents en relevé d'empreinte sur fiches décadactylaires pour les préfetures, dans le cadre des demandes d'éloignement (OQTF) aux fins de demande de laisser passer consulaire.
- S'assurer de la qualité des données biométriques insérées dans le système biométrique national (SBNA), dans le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) et dans les fichiers Visabio et eurodac.

SYNTHÈSES DES BÉNÉFICES

Rationalisation :

- Rassembler les coûts actuellement répartis entre les différentes directions mais aussi entre les différents acteurs de la sécurité intérieure.
- Coordonner la formation tout comme la R&D qui sont actuellement dispatchés dans différentes directions, offices... (PAF, PJ, SP, OFAC, SNPS etc.).

Harmonisation :

- Centraliser l'information et la formation, permettant une adaptation plus rapide qu'actuellement aux évolutions de la délinquance, et donc des moyens à mettre en œuvre pour la contrer.

Cohésion :

- Avoir un interlocuteur des Sciences Forensiques facilement identifiable que ce soit en interne par les autres filières métiers, au sein du ministère ou en dehors, mais aussi à l'international.
- Disposer d'une école nationale des sciences forensiques ouvertes à tous les agents, aidant au raisonnement en communauté de travail et l'ouverture aux périmètres (GN/PM/Douanes/Pénitentiaire ...)

Exemple des besoins :

- Aider au contrôle biométrique et documentaires dans les aéroports.
- Aider et conseiller lors d'opérations douanières etc.
- Faciliter la mise en place des normes COFRAC pour les services de terrain, grâce à l'harmonisation engendrée par la gestion par une seule entité.
- DGSJ / terrorisme

